

PARTENARIAT MÉTROPOLE DU GRAND NANCY

RÉFÉRENT

Perez diss Anne

Année du programme: 2025



Suite à la page suivante...

Objectifs généraux

La convention de partenariat entre le CEN Lorraine et le Grand Nancy a pour objet de déterminer des objectifs partagés entre les 2 structures en matière de gestion de sites à haut potentiel de biodiversité et d'expertise naturaliste, pour la période 2022-2026.

Elle définit ainsi de façon non exhaustive les thématiques principales sur lesquelles le CEN Lorraine, dans le cadre de son activité, sera amené à accomplir et qui recevront l'aval technique et le soutien financier de la Métropole :

- La co-gestion du site dit des mares de Saulxures et de Tomblaine, placé sous Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope en 2011,
- Un renforcement du partenariat concernant l'Espace Naturel Sensible de la butte Sainte Geneviève à Essey-lès-Nancy
- L'expertise écologique et l'expertise en matière de gestion de sites naturels,
- Le partage de connaissances naturalistes produites par les deux partenaires,
- La participation aux temps d'animation du territoire sur la Biodiversité et la transition écologique, en fonction des moyens disponibles.

La convention pluriannuelle constitue une convention cadre qui sera déclinée en conventions d'application annuelles entre 2022 et 2026.

Objectifs chiffrés

Nombre de jours programmés : 10

Informations

Référent :

Perez diss Anne

Dernière mise à jour :

08/04/2025

Axes du Plan Stratégique Décennal

Accompagner

Objectif Opération n°1

Susciter/Accompagner les projets de protection de la Biodiversité

Synthèse financière

Projet	Année	Actions	Coût prévisionnel
Partenariat Métropole du Grand Nancy	2022	1	6 890,00 €
Total:			6 890,00 €

Financeur	Montant	%
Grand Nancy	6 500,00 €	94,3%



QR
Code